



N° de résolution
ou annotation

2

**Procès-Verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Félicité**

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE SAINTE-FELICITE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 7 février 2011 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRESENTS:

MADAME CLAUDINE DESJARDINS, MAIRE
MONSIEUR JEAN-YVES VERREULT, CONSEILLER
MONSIEUR PIERRE SIMARD, CONSEILLER
MONSIEUR LEONCE SIOUI, CONSEILLER
MONSIEUR FIDELIO SIMARD, CONSEILLER
MONSIEUR ANDRE LEFRANCOIS, CONSEILLER
MONSIEUR REMI SAVARD, CONSEILLER

2011-02-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'Ordre du jour;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Léonce Sioui et résolu à l'unanimité que ce conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item "divers" ouvert.

2011-02-02

ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 10 JANVIER 2011

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2011 qui leur a été transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 janvier 2011 tel que rédigé.

2011-02-03

ADOPTION DES COMPTES PAYES ET A PAYER

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 janvier 2011 qui leur a été transmis par le directeur général secrétaire-trésorier;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lefrançois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de 33,793.00\$ de déboursés, de 12,522.64\$ de salaires pour un montant total de 46,315.64\$.

RAPPORT FINANCIER AU 31 JANVIER 2011

Le directeur général secrétaire-trésorier a transmis au conseil le rapport financier au 31 janvier 2011.

RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Ange-Émile Desjardins, inspecteur municipal a transmis au conseil municipal son rapport de travail pour le mois de janvier 2011.

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES MAIRES DE JANVIER 2011

La maire donne un compte-rendu verbal de la séance ordinaire du conseil des maires tenue en janvier 2011 sur les points suivants:

- Compte-rendu du service incendie (Qualification de Jimmy et Steve pour les appareils respiratoires);
- 1 agent engagé pour le schéma de couverture des risque incendie (le salaire est subventionné);
- RénoVillage (4 demandes dont 2 acceptées pour Sainte-Félicité);
- Appui de la MRC pour de la demande d'exclusion auprès de la CPTAQ de la municipalité;
- Bâtiment de la Matanie (Possibilité d'une aide financière 50% dans le cadre du Volet II Québec-municipalités;
- Location des locaux de la Matanie (CLD, MRC, Député, CFE).



N° de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Félicité**

SOMMAIRE CUMULATIF DE VERSEMENTS DU 9-1-1

Dans une correspondance du 22-12-2010, Monsieur Eric Leclerc, comptable de l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec transmettant à la municipalité le relevé cumulé Sommaire des versements de 2010 en provenance de l'Agence municipale 9-1-1.

Une vérification sera faite afin de savoir le processus du calcul.

ENTREE EN VIGUEUR DU REGLEMENT NUMERO 198-8-2010 AMENDANT LE SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT REVISE DE LA MRC DE MATANE AFIN DE DEFINIR DES OBJECTIFS D'AMENAGEMENT CONCERNANT L'UTILISATION DES TERRES DU DOMAINE DE L'ETAT A DES FINS DE PRELEVEMENTS FAUNIQUES

Dans une correspondance du 06-01-2011, Madame Line Ross, directrice générale secrétaire-trésorière de la MRC de Matane avise la municipalité que conformément à l'article 53.11 de la Loi de l'aménagement et de l'urbanisme (L.A.U.) de l'entrée en vigueur du règlement numéro 198-8-2010 amendant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matane afin de définir des objectifs d'aménagement concernant l'utilisation des terres du domaine de l'Etat à des fins de prélèvements fauniques.

ASSAINISSEMENT DES EAUX-MESURE DES BOUES/LETTRE DU MAMROT

Dans une correspondance du 11-01-2011, Monsieur Alain Bouchard, technicien du MAMROT demande à la municipalité que dans le cadre du programme de suivi des installations d'assainissement des eaux usées, le Ministère demande aux exploitants de stations d'épuration de procéder à une mesure d'accumulation des boues dans chacun des bassins d'épuration à une fréquence minimale d'une fois par trois ans et une fois par an dès que le volume occupé par les boues dépasse 10% du volume liquide du bassin. La fréquence de mesure du niveau des boues recommandée par le Ministère a pour but de suivre l'évolution du taux d'accumulation de ces boues et de planifier leur extraction éventuelle.

Conformément au programme de suivi, une mesure doit être réalisée en 2011 dans chacun des étangs d'épuration.

2011-02-04

ACQUISITION DE DETECTEUR DE GAZ-SOUMISSIONS

CONSIDERANT QUE LE conseil municipal a pris connaissance de deux (2) soumissions reçues pour l'acquisition d'un détecteur de gaz, soit:

Dickner	: 979.70\$ avec taxes
Hetek Solutions inc.	: 1184.06\$ avec taxes

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lefrançois et résolu à l'unanimité que ce conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte la soumission de Dickner au montant de 979.70\$ pour l'acquisition d'un détecteur de gaz.

NOUVELLE DEFINITION DE VEHICULE LOURD/SAAQ

Dans une correspondance du 20-12-2010, la SAAQ informe la municipalité de la nouvelle définition de véhicule lourd qui est entrée en vigueur le 1er janvier 2011 qui reposera dorénavant sur le poids nominal brut du véhicule (4500 kg ou plus) plutôt que sur la masse nette (plus de 3000 kg). A compter de cette date, tout véhicule routier d'un poids nominal brut de 4500 kg ou plus sera donc considéré comme un véhicule lourd. La municipalité est propriétaire de deux (2) véhicules lourds.

2011-02-05

VERIFICATION MECANIQUE DES VEHICULES LOURDS

CONSIDERANT QUE la municipalité doit faire faire la vérification mécanique des véhicules lourds dont le ford 1987 et le western 2007 avant immatriculations;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Yves Verreault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la vérification mécanique des véhicules lourds.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Félicité**

CARREFOUR D'INFORMATION POUR AINÉS

Dans une correspondance du 20-01-2011, Monsieur Gérald Tremblay, coordonnateur du Carrefour d'informations pour aînés donne une présentation des services offerts par le Carrefour d'information pour aînés, situé au Pavillon de la Cité.

Cette information sera publié dans le petit journal.

SEMAINE NATIONALE DE L'ACTION BENEVOLE

Dans une correspondance du 17-01-2011, Madame Claire Levasseur, directrice du Centre d'action bénévole de la région de Matane informe la municipalité de la Semaine nationale de l'action bénévole qui se tiendra du 10 au 16 avril 2011.

2011-02-06

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE/CENTRE SPORTIF SAINTE-FELICITE

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'aide financière du Centre Sportif Sainte-Félicité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Léonce Sioui et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le versement d'un montant de 5,000.00\$ prévu au budget 2011 au Centre Sportif Sainte-Félicité.

DEMANDE D'APPUI/PROJET D'ACQUISITION D'UNE TABLE DE BILLARD DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FELICITE AU PACTE RURAL

La maire informe le conseil que le Centre Sportif Sainte-Félicité voulait présenter un projet au pacte rural pour l'acquisition d'une table de billard afin d'avoir une aide financière.

La table de billard a été acheté par le Centre Sportif Sainte-Félicité donc la demande ne sera pas retenue par le pacte rural.

ENTREE EN VIGUEUR DU REGLEMENT NUMERO VM-88-14 DE LA VILLE DE MATANE

Dans une correspondance du 28-01-2011, Me Nicolas Leclerc, avocat de la Ville de Matane conformément aux dispositions des articles 110.2 et 137.17 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme transmet les documents suivants:

- 1o Copie du certificat de conformité pour le règlement numéro VM-88-14 modifiant le plan d'urbanisme de la Ville de Matane tel qu'émis par sa directrice générale et secrétaire-trésorier de la MRC de Matane en date du 20 janvier 2011;
- 2o Copie de l'avis public d'entrée en vigueur dudit règlement avec le certificat de publication.

2011-02-07

PRESENTATION D'UN PROJET DE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE DANS LE CADRE DE EMPLOI D'ETE CANADA 2011

CONSIDERANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité désire présenter un projet dans le cadre du programme d'aide financière relative au programme de Emploi d'été Canada 2011;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Yves Verreault et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général et secrétaire-trésorier Monsieur Yves Chassé à présenter un projet pour l'embauche d'un étudiant dans le cadre du programme d'aide financière Emploi d'été Canada 2011 et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité tout document requis pour le projet.

DEMANDE DE M. JEAN-PAUL GAGNE ET MME DIANE MENARD AUPRES DE LA CPTAQ POUR LA REOUVERTURE DE LA PISCICULTURE

Le directeur général secrétaire-trésorier informe le conseil que M. Jean-Paul Gagné et Mme Diane Ménard n'ont pas à faire de demande d'autorisation auprès de la CPTAQ pour la réouverture de la pisciculture étant donné que l'usage est permis dans les activités agricoles de la CPTAQ.



N° de résolution
ou annotation

Procès-Verbal du Conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité

CHAUFFAGE-CASERNE

Le conseil prend connaissance d'une soumission des Entreprises d'électricité G. Ouellet inc. pour le remplacement du système de chauffage dans la caserne de pompiers pour un montant de 2,698.29\$ taxes incluses.

Aucune décision n'est prise dans ce dossier.

ECLAIRAGE-CASERNE-SOUMISSION

Le conseil prend connaissance d'une soumission des Entreprises d'électricité G. Ouellet inc. pour le remplacement de l'éclairage dans la caserne de pompiers pour un montant de 1,709.37\$ taxes incluses.

D'autres soumissions seront demandées afin de vérifier les coûts.

2011-02-08

AVIS DE MOTION/REGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE RELATIF A L'AMENAGEMENT DE TERRAINS DE CAMPING/REGLEMENT NUMERO 89

AVIS DE MOTION est par la présente donné par Monsieur Pierre Simard que lors d'une prochaine séance du conseil municipal sera proposé pour adoption le règlement portant le numéro 89 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale relatif à l'aménagement de terrains de camping.

2011-02-09

NOUVEAUX TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FELICITE

CONSIDERANT QUE le conseil municipal désire déterminer de nouveaux tarifs pour la location de salle du Centre Sportif Sainte-Félicité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lefrançois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité approuve les nouveaux tarifs pour la location de la salle du Centre Sportif Sainte-Félicité, soit:

100.00\$ taxes incluses $\frac{1}{2}$ journée incluant ménage
160.00\$ taxes incluses la journée incluant ménage

2011-02-10

ENTRETIEN MENAGER DE LA SALLE DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FELICITE

CONSIDERANT QUE le conseil municipal désire obtenir les services d'une personne responsable de l'entretien ménager de la salle du Centre Sportif Sainte-Félicité lors de locations;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité demande une offre d'emploi dans le prochain petit journal pour obtenir les services d'une personne responsable de l'entretien ménager de la salle du Centre Sportif Sainte-Félicité lors de locations.

2011-02-11

NOMINATION D'UN REPRESENTANT MUNICIPAL SUR LE COMITE DE DEVELOPPEMENT

CONSIDERANT QUE M. Léonce Sioui a informé le conseil municipal de son départ du comité de développement de Sainte-Félicité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité nomme Monsieur Pierre Simard comme représentant municipal sur le comité de développement de Sainte-Félicité.

2011-02-12

PLAQUE PRIX BENEVOLE-GALA RECONNAISSANCE DU COMITE DE DEVELOPPEMENT DE SAINTE-FELICITE

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a réétudié la demande de contribution à une plaque prix bénévole remise dans le cadre du Gala reconnaissance organisé par le comité de développement de Sainte-Félicité;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur André Lefrançois et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de participer pour un montant de 250.00\$ pour la remise d'une plaque prix bénévole remise lors du gala reconnaissance du comité de développement de Sainte-Félicité qui sera pris dans le poste budgétaire transférer du 0214000670.



2011-02-13

N° de résolution
ou annotation

**Procès-Verbal du Conseil de la
Municipalité de Sainte-Félicité**

ARRIÉRAGES DE TAXES

CONSIDERANT QUE le directeur général secrétaire-trésorier a déposé la liste des arriérages de taxes dûes;

CONSIDERANT QUE la municipalité désire envoyé un dernier avis aux propriétaires qui ont des arriérages dûes;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Yves Verreault et résolu à l'unanimité que la municipalité de Sainte-Félicité autorise le directeur général secrétaire-trésorier à expédier un avis recommandé aux propriétaires d'immeubles qui ont des taxes dûes.

2011-02-14

APPUI AU CLUB LES AMOUREUX DE LA MOTONEIGE INC.

CONSIDERANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'appui du Club les Amoureux de la Motoneige inc.;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l'unanimité que la Municipalité de Sainte-Félicité appui le Club Les Amoureux de la Motoneige inc. dans ses démarches pour la construction d'une passerelle pour motoneiges au-dessus de la rivière Matane dans le secteur Place des sports afin d'assurer la pérennité de la TransQuébec 5.

2011-02-15

ANNULATION DE LA RESOLUTION NUMERO 2010-07-08-CASERNE DE POMPIERS

CONSIDERANT QUE le conseil municipal désire annuler la résolution numéro 2010-07-08-Caserne de pompiers;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu sur division (M. Pierre Simard se prononce contre) que ce conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité annule la résolution portant le numéro 2010-07-08-Caserne de pompiers.

PERIODE DE QUESTIONS.

2011-02-16

LEVÉE DE LA SEANCE ORDINAIRE

A 20h32, il est proposé par Monsieur Jean-Yves Verreault et résolu à l'unanimité que ce conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise la levée de la séance ordinaire.

LA MAIRE RECONNAIT EN SIGNANT LE PRESENT PROCES-VERBAL QUE TOUTES LES RESOLUTIONS SONT CONFORMES AUX DECISIONS PRISES PAR LE CONSEIL.

CLAUDINE DESJARDINS
MAIRE

YVES CHASSE, GMA
DIRECTEUR GENERAL
SECRETARE-TRESORIER